



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénibilité du métier d'infirmier libéral

Question écrite n° 16593

Texte de la question

M. Jorys Bovet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la pénibilité du métier d'infirmière libérale. En novembre 2023, le syndicat convergence infirmière a publié une enquête traitant de la pénibilité du métier d'infirmière libérale. Les représentations des facteurs de pénibilité que se font les infirmiers libéraux de leur propre travail sont multiples : conditions de circulation, manque de stationnement, montée et descente du véhicule, postures pénibles lors des soins d'hygiène notamment, position accroupie, températures extrêmes, insalubrité des lieux de visite, contact aux agents chimiques. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Peuvent également être comptabilisés la charge mentale liée à l'administratif, les impacts du métier sur la vie de famille ou encore les violences auxquelles peuvent faire face les professionnels. Le constat est alarmant et les représentants des infirmiers libéraux demandent des actes forts, à juste titre. Les infirmiers libéraux permettent de garder le lien avec le milieu médical d'une large frange de la population, surtout dans les déserts médicaux, qui s'élargissent. Plus des trois-quarts des infirmiers libéraux se sentent fatigués, déprimés ou en burn-out. Il est urgent de prendre en considération leur parole et d'agir pour que leur métier soit considéré à sa juste valeur. Il l'alerte donc sur la souffrance vécue par une majorité des infirmiers libéraux qui attend des actes concrets pour améliorer leurs conditions de vie au travail et souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jorys Bovet](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16593

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2360

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)